



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-22991>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **24-22991**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Communauté de communes du Pays de Mormal

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20004332100013

**Ville** : LE QUESNOY

**Code postal** : 59530

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 59

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://marchespublics596280.fr/entreprise>

**Identifiant interne de la consultation** : 2024-03

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Joséphine MAUFROY

**Adresse mail du contact** : J.maufroy@cc-paysdemormal.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 0327090468

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants

(montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 15/03/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Autorisée

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Services de la Communauté de communes du Pays de Mormal

**Critères d'attribution :** 1 - PRIX DES PRESTATIONS (50) 2 - VALEUR TECHNIQUE (50) Le détail des critères et sous-critères est précisé à l'article 8.2 du Règlement de Consultation.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Marché de travaux dans le cadre du plan de gestion de l'Aunelle, l'Ecaillon, l'Hogneau, la Rhonelle et leurs affluents

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le marché a pour objet les travaux d'entretien, de mise en défens et d'aménagement courant de tronçon de cours d'eau de l'Aunelle, l'Ecaillon, l'Hogneau, la Rhonelle et leurs affluents.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Territoire du Pays de Mormal

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande et est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. Il est renouvelable tacitement deux fois pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre ne peut ainsi excéder 36 mois. Une visite de site est réalisable, dans les conditions prévues à l'article 6.2 du Règlement de Consultation. La Communauté de communes du Pays de Mormal se réserve le droit de procéder à une phase de négociation, dans les conditions précisées à l'article 8.3 du Règlement de Consultation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 23/02/2024